

au point de vue de la place donnée un compte rendu des travaux de la Chambre. Toutefois, l'orateur désirerait davantage encore et il voudrait que chaque exemplaire du Moniteur des Communes fût accompagné du compte-rendu analytique. (Assentiment à droite.)

M. PICARD, ministre de l'intérieur. L'honorable M. Duchâtel constate que nous sommes d'accord dans nos intentions. Il n'est pas pas très-bon que des détails d'administration intérieure soient trop longtemps débattus à la tribune. Le Moniteur des Communes a été créé, d'ailleurs, comme un organe de publicité à la disposition de l'Assemblée. Par son bureau même, elle peut le prendre en mains. Au reste, il n'y a aucun inconvénient à ce que le compte-rendu analytique de la Chambre y soit donné intégralement. Puisque je suis à la tribune, je ferai à l'Assemblée quelques communications relatives aux nouvelles des opérations militaires qu'elle sait déjà.

La nuit dernière et dans la matinée, deux opérations très-importantes ont été effectuées: l'une nous a donné la gare du chemin de fer de Clamart; l'autre le château d'Issy; les deux opérations ont eu pour effet d'isoler le fort d'Issy. Les résultats ont été plus considérables qu'ils ne l'avaient été encore. La Chambre me permettra de n'en pas dire davantage. Les opérations continuent ou vont continuer bientôt. (Très-bien! très-bien!)

Le général DUTEMPLE présente, à son tour, une observation au sujet d'une rédaction défectueuse des comptes-rendus législatifs du Moniteur des Communes.

M. E. PICARD, ministre de l'intérieur, répond qu'il n'est pas possible d'occuper constamment la Chambre des rectifications à faire au Moniteur des Communes, qui, du reste, n'accepte les comptes qu'à la rédaction officielle des bureaux de la Chambre.

Dépôt d'un rapport concluant à la prise en considération d'une proposition relative à la convocation des conseillers généraux.

LE PRÉSIDENT annonce que le député au Sénégal, retenu en quarantaine au Paulhac, espère être rendu à son poste d'ici huit jours.

Dépôt d'un rapport concluant à la prise en considération du projet de loi du général Martin des Pallières relatif à la réorganisation de l'armée.

Un membre de la Commission expose à ce propos, que la Commission a pensé qu'elle ne pouvait pas se livrer à un examen approfondi de ce projet très-complet, et elle propose d'ajourner le renvoi au dépôt d'un autre rapport sur un projet semblable, afin qu'une seule Commission fut nommée.

M. BETHMONT, à titre de membre du bureau, déclare la responsabilité de l'appréciation qui est faite par le Moniteur des Communes des travaux de l'Assemblée Nationale et de l'attitude de chacun de ses membres. Quant à la publicité à donner aux séances, l'orateur propose de l'accroître, en affichant le compte-rendu dans les gares de chemins de fer. Il conseille, en outre, à l'usage du Moniteur des Communes, la rédaction d'un compte-rendu analytique réduit, rédaction qui serait confiée aux secrétaires-rédacteurs de la Chambre.

M. BETHMONT insiste pour qu'il y ait un compte-rendu abrégé qui soit livré à très-bas prix aux pauvres de la province.

L'ordre du jour appelle la 3e délibération sur le projet de loi concernant les officiers ministériels et, en particulier, les notaires appelés sous les drapeaux et autorisés à se faire suppléer pendant la guerre. Personne ne demandant la parole sur l'ensemble du projet, le président donne lecture des articles que nous avons déjà donnés.

L'ensemble du projet de loi est adopté. L'ordre du jour amène ensuite la 3e délibération sur la proposition de M. Jozou, Lamy et Oscar de Lafayette relative à l'éligibilité des préfets et sous-préfets.

M. LANGLOIS à la parole sur l'article unique. Je demande qu'on revienne au texte primitif de l'article et qu'on reprenne la date du 8 février et non celle du 29 janvier, comme date de la démission. Il voudrait qu'à la 3e délibération, l'Assemblée décidât le contraire. Il y a ici une considération de justice. Il y a plus de deux mois que les préfets et sous-préfets ne sont plus en exercice, on ne saurait donc craindre qu'ils puissent user d'une influence mauvaise. M. Langlois a voté, d'ailleurs, contre l'acceptation des députés, qui étaient préfets en exercice.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que M. Langlois propose un amendement. Or, le règlement pour les 3es délibérations demande que les amendements soit d'abord pris en considération.

M. LE PRÉSIDENT, en conséquence, consulte l'Assemblée.

La prise en considération est rejetée. L'article unique de la proposition est voté et maintient la date du 29 janvier.

L'ordre du jour est épuisé. LE GÉNÉRAL MARTIN DES PALLIÈRES présente une observation tendant à rectifier une rédaction défectueuse du Journal officiel, de laquelle il résulterait que le nombre des officiers français qui ont manqué à leur parole, est relativement considérable.

LE GÉNÉRAL LÉFLO espère n'avoir plus à revenir sur cette pénible question. Il fait observer que si un mot fâcheux lui est échappé par inadvertance, ce mot a été immédiatement corrigé ainsi que cela résulte du passage lu par le général Martin des Pallières, à la tribune.

L'incident est clos.

LE PRÉSIDENT, vu l'absence de projets et de rapports à l'ordre du jour, propose à la Chambre de s'ajourner après-demain, jeudi, à 2 heures, pour la discussion de l'interpellation relative à la réparation à donner à plusieurs magistrats destitués par le gouvernement de la Défense nationale.

Cette proposition est adoptée. La séance est levée à 4 heures.

PARIS.

On lit dans le National: « La révocation du général Cluseret est attribuée à différentes causes; nous rapportons les bruits qui courent à ce sujet; »

On prétend que le général Dombrowski aurait conclu hier une trêve de sa propre autorité.

Le général Cluseret se serait vivement offensé de cet empiètement sur son pouvoir, et une véritable querelle se serait élevée entre les deux généraux.

La commission exécutive aurait donné raison à Dombrowski et saisi ce prétexte pour révoquer et arrêter le délégué à la guerre.

D'après un autre renseignement, le général Cluseret aurait promis au général Fabrice de demander à la Commune et d'obtenir la mise en liberté de l'archevêque et de plusieurs autres ecclésiastiques. La Commune aurait cru voir dans cette démarche du général une tentative d'entente avec l'ennemi.

Enfin, l'évacuation du fort d'Issy a indisposé vivement la Commune contre le général Cluseret.

Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans les bruits que nous consignons ici, sous toutes réserves. Le Journal officiel de la Commune doit nous renseigner à ce sujet sans retard.

Le journal la Commune apprécie ainsi la révocation du général Cluseret: « La Commune s'est enfin aperçue que le citoyen Cluseret était la plus belle nullité qui se puisse rencontrer. Ce général devait tout réorganiser en trois jours, et il a pris trois semaines pour tout désorganiser. »

Il est révoqué et, de plus, arrêté. » Pourquoi arrête-t-on tous les généraux qu'on révoque? »

Enfin, voici ce que dit, sur le même sujet, la Vérité:

« Quant à nous, nous croyons savoir que l'arrestation du général Cluseret a été motivée par les événements du fort d'Issy. Nous savons en outre, que son entourage lui était très-vivement reproché par ses collègues de la Commune. »

Il est peu probable, d'ailleurs, que l'arrestation du général Cluseret soit maintenue plus longtemps que celle de MM. Assi, Brunel et Bergeret. La Commune a simplement voulu donner une satisfaction à l'opinion publique et à la garde nationale. Dans peu de jours, nous verrons donc sans aucun doute l'ex-délégué à la guerre occuper de nouveau son siège à la Commune. »

On lit dans le Siècle: « De quatre à cinq heures, dimanche, des obus sont tombés au cimetière Mont martre, à l'heure même où se faisaient les dernières inhumations. »

« Un de ces projectiles est tombé au cimetière israélite, un deuxième, à droite de la voûte du nouveau cimetière; le troisième, dans la partie où les enterrements se font maintenant le plus fréquemment. Personne n'a été blessé; mais un millimètre de déviation de la pièce versaillaise pouvait occasionner la mort de nombre de personnes, »

car à ce moment, quatre convois de gardes nationaux étaient conduits au champ du repos. »

« On a commencé à dresser un léger échafaudage au pied de la colonne Vendôme. »

« Il nous arrive de vingt cotés différents une nouvelle qui a de même circulé aujourd'hui à la Bourse: on dit que, dans la nuit dernière, le général Dombrowski et son état-major ont été faits prisonniers à Asnières. »

« A la dernière heure, nous n'avons pas encore reçu confirmation de cette nouvelle, qui, à notre sens, serait désastreuse pour la cause de la Commune. »

Vendredi, la Commune a fait mettre en état d'arrestation M. Le Flem, professeur de littérature au pensionnat américain de la rue de la Faisanderie, à Passy. Cette institution, exclusivement consacrée aux jeunes gens des Etats-Unis d'Amérique, a pour proviseur M. Hodler, un américain, sous le patronage particulier de M. C.-B. Washburne, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. Mais depuis le 18 mars, proviseur, professeurs et élèves avaient quitté l'établissement, en même temps que le corps diplomatique s'était réfugié à Versailles, près du Gouvernement provisoire, et la garde de l'institution avait été confiée à M. Le Flem, que la Commune retient aujourd'hui sous les verrous de ses cachots.

Il a suffi, pour motiver cette nouvelle arrestation, d'une simple dénonciation accusant le jeune professeur d'être en correspondance permanente, jour et nuit, avec le Mont-Valérien, par des signaux.

Les insurgés envoyés par le délégué de la police communale ont renchéri sur l'accusation, en prétendant que M. Le Flem avait tiré des coups de fusil à vent, qui avaient tué trois des leurs lors du passage d'un bataillon sous les fenêtres de l'institution américaine.

En définitive, dans tout cela, il n'y a de vrai qu'une nouvelle application de la loi des suspects.

Les soins de la propreté la plus vulgaire ne paraissent pas préoccuper beaucoup la Commune.

D'puis l'avènement des rouges, on ne balaye plus les rues; des ordures de toute espèce s'accumulent sur les chaussées, le long des trottoirs. Cette négligence de la Commune est d'autant plus impardonnable, que parmi ses membres l'on compte plusieurs ex-inspecteurs de la salubrité publique dans le service du balayage. Ces fonctionnaires ne peuvent pas, par conséquent, invoquer leur manque d'expérience.

Le Times a reçu de son correspondant la lettre télégraphique suivante:

« Une affaire terrible s'est passée hier soir entre 11 heures et minuit. Bien que le village de Clamart fût entre les mains des troupes de Versailles, la gare du chemin de fer était encore occupée par les insurgés. Cette gare est une position importante, parce qu'elle domine entièrement le fort d'Issy. Hier soir, ordre a été donné au 22e bataillon de chasseurs, de la brigade du général Berthe, de l'attaquer et de la prendre. Les chasseurs ont réussi à entourer la gare sans coup férir, puis ils se sont élancés à la baïonnette dans l'intérieur. Deux bataillons de gardes nationaux et une compagnie de franc-tireurs y étaient réunis. Les soldats n'ont pas fait de quartier, et le carnage a été affreux. On n'a fait que 60 prisonniers. On croit qu'environ 300 insurgés ont été tués. Les chasseurs donnent pour excuse l'ordre de massacrer qu'ils étaient exaspérés en voyant des déserteurs de la ligne qui s'étaient joints aux insurgés. »

Vers la même heure, deux bataillons du 35e et un bataillon du 42e régiment de ligne, sous le commandement du général Lumarquière, ont repris le château d'Issy. Ce château avait d'abord été pris par les troupes, dimanche matin; mais, pendant les négociations d'hier, les insurgés en ont repris possession. Lorsque les trois bataillons s'en approchèrent hier, ils rencontrèrent une résistance déterminée, mais ils réussirent à la vaincre, et firent 250 prisonniers. Ils se préparèrent à attaquer une batterie située dans le jardin qui est entre le château d'Issy et le fort; mais les insurgés, avec un nombre considérable de canons, commencèrent immédiatement à bombarder la gare de Clamart et le château d'Issy. En conséquence de ce

mouvement, qui était de nature à faire beaucoup de mal aux troupes, le maréchal Mac-Mahon a immédiatement envoyé ordre à toutes les batteries qui tiraient sur le Point-du-Jour, de diriger leur feu de manière à inquiéter les gardes nationaux dans leur tentative sur la gare et le château.

Le général Faron a envoyé un détachement du génie, et, à 9 heures, il annonçait au maréchal Mac-Mahon que toutes les nouvelles positions étaient en état de défense.

Il y a eu combat toute la journée sur la route entre Vaugirard et Issy, et beaucoup de feu de mousqueterie.

Les batteries de Breteuil, Brimborion, Meudon, Châtillon, et du Mont-Valérien, ont tiré avec acharnement sur les positions des insurgés.

Le fort d'Issy lance toujours des bombes.

Cette après-midi, à deux heures, 400 prisonniers, parmi lesquels il y avait 6 officiers, sont arrivés à Versailles, sous l'escorte d'une forte garde. La grande majorité de ces hommes déclarent qu'ils ont été forcés à marcher, et qu'ils ne sont pas en faveur de la Commune. Les soldats du 35e régiment reconnaissant des déserteurs parmi les prisonniers, voulaient les passer par les armes, mais on ne leur a pas permis.

Le gouvernement a dans les mains un document que nous publions sans commentaires, et qui révèle les secrètes pensées et les menées odieuses des conspirateurs de l'Hôtel-de-Ville. Ces Monita secrets de hommes de la Commune suffiront à démontrer le jeu double et leur mauvaise foi. On remarquera comment ils provoquent des adresses et des manifestations destinées à mettre fin à la guerre civile qu'ils organisent eux-mêmes, et comment, fort peu soucieux des franchises communales, il nes tendent à rien moins qu'à renverser le gouvernement qui représente le pays.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Commune de Paris. Commission des relations extérieures.—Instructions

1° Ne faire connaître sa qualité et l'esprit de sa mission qu'à des amis politiques, sûrs, et pouvant être utiles.

2° Se mettre en relation avec les journaux; dans le cas où il n'en paraîtrait pas dans certaines contrées, les remplacer par des écrits, des circulaires ou copies imprimées, retraçant exactement le fond et la forme du mouvement communal.

3° Agir par et avec les ouvriers, lorsqu'ils ont un commencement d'organisation.

4° Eclaircir le commerce, l'engager par des raisons solides à continuer ses affaires avec Paris et s'appliquer à favoriser le ravitaillement.

5° Se mettre en rapport avec la bourgeoisie et avec l'élément républicain modéré pour, à l'instar de Lille, pousser les conseils municipaux à envoyer des adresses ou des délégués au citoyen Tuier, pour le sommer de mettre fin à la guerre civile.

6° Empêcher le recrutement pour l'armée de Versailles; faire écrire aux soldats pour les détourner de la guerre contre Paris.

En résumé, s'appliquer à faire jeter des obus de tous côtés de la France dans les roues du char gouvernemental de Versailles.

UNE ÉVASION.

Il manquait un chapitre à l'histoire des évasions célèbres: nous avions bien Latude et le baron de Trenck; nous avions même, en un temps plus rapproché, le prisonnier de Ham, qui, transformé en gâcheux, brida la poitresse à ce vieux rnarid de Louis-Philippe; mais ce que nous n'avions pas encore vu, le chapitre inédit de l'histoire, c'est l'évasion de toute une Commune s'en volant dans les airs comme une nuée d'oiseaux sauvages à la barbe des bons gendarmes établis.

Tout non-annonce que nous ne tarderons pas à jouir de ce spectacle aussi merveilleux qu'imprévu. Il est déjà construit, dit on, le char aérien qui doit dérober les prophètes Communistes aux regards de leurs admirateurs et aux poursuites de leurs ennemis, dernière planche de salut qui doit porter César et sa fortune, lorsque le séjour de Paris de-

viendra trop brûlant pour les martyrs de la liberté.

C'est par ce bouquet d'artifice que la Commune veut clore la série de ses exploits!

Oui, quand l'armée entrera par la brèche, les purs songeront à leur sûreté, on gonflera le ballon et les sauveurs de la liberté monteront dans la nacelle, sans oublier d'emporter, pour lester la machine, cet or si vil dans les mains des suppôts de la tyrannie, si précieux quant il sert à récompenser les vertus civiques des héros de la Commune.

Mais, avant de s'en voler, le plus éloquent d'entre eux voudra laisser aux Parisiens, ou du moins à ce qui restera des Parisiens, un dernier adieu:

« Citoyens, dira-t-il, nous avons accompli notre œuvre. Vous savez aujourd'hui ce qu'est la glorieuse Commune. Vous avez joui de ses bienfaits pendant un temps trop court, il est vrai... beaucoup d'entre vous sont morts ou éloppés, la réaction triomphe... Mais qu'importe puisque nous, nous avons l'idée nous la Commune, nous sommes saits et saufs. Réjouissez-vous, vous êtes, vous, les martyrs de la liberté. Adieu, Parisiens, nous allons sous d'autres cieux porter la Commune et le bonheur... Lâchez tout! »

Les Parisiens trouveront-ils la plaisanterie bonne; et laisseront-ils filer ces égoïstes d'un nouveau genre qui, la curée faite, vont chercher ailleurs d'autres victimes et d'autres dapes?

La journée du 30 avril à Lyon.

Nous avons dit quelques mots, hier, du commencement d'insurrection qui s'était produit à la Guillotière, vers sept heures du matin.

Le mouvement, qui semblait devoir se borner à peu de chose, a pris, dans l'après-midi, un caractère alarmant.

On crut un moment qu'il s'agissait d'enlever les trente ou quarante voyous qui, le matin, avaient cerné la maison municipale pour empêcher de voter.

A tout citoyen qui se présentait pour remplir son devoir électoral, on barrait le passage et on lui enjoignait d'aller chercher son fusil, seul bulletin de vote que reconnaissaient ces messieurs.

Une grande foule de curieux, assemblés sur la place de la mairie, d'applaudir. Ce n'était pas ce que l'on croyait.

Nos hommes, une fois entrés, n'eurent rien de plus pressé que de monter au balcon et, arrivés là, de déployer un fanion rouge sur lequel se détachait un lion de couleur blanche.

Un capitaine de l'artillerie de la garde nationale lit le placard de la « Commune » affiché le matin sur les murs.

Quelques compagnies incomplètes des bataillons de la Guillotière arrivent à l'entrée du cours de Broesse.

On entend des cris de: Vive la Commune! A bas l'Assemblée nationale!

Quatre heures. — On entend un coup de canon partant du fort Saint-Jean.

Vive allégresse manifestée par les hommes du balcon de la Guillotière. « Le fort est à nous! » crient-ils.

Second coup de canon. Stupéfaction et silence profond.

Troisième coup de canons. Désappointement général des insurgés. Un grand nombre comprennent que ce n'est pas ce que l'on croyait tout d'abord.

En effet, c'était le signal convenu entre le général Crouzat et les troupes des forts pour marcher contre les insurgés.

Quatre heures et demie. — Des vedettes de cavalerie apparaissent sur le pont de la Guillotière. Arrivées sur le cours de Broesse, elles essient un coup de feu parti d'une fenêtre, heureusement sans les atteindre.

Elles n'y répondent pas.

Le 38^e régiment de ligne débouche par le cours Bourbon.

L'avant-garde se trouve tout près de la place de la Mairie.

Le gros du régiment est à cent mètres en arrière.

Les soldats sont entourés par les gardes nationaux et par la foule.

Un quart-heure plus tard, une compagnie du 16^e bataillon de chasseurs à pied et une compagnie du génie arrivent par le cours de Broesse, ces derniers, avec leurs haches et tous leurs ustensiles.

Ces détachements sont enveloppés par la foule.

Un officier du 38^e de ligne est entouré par une poignée de vauriens. Une femme lui brise son sabre, lui arrache son képi et lui déchire la figure.

de temps immémorial les premiers cris d'indépendance. C'est dans notre comté de Wiclou, dans le Tipperary et le Connaught qu'ont commencé, à toutes les époques, les insurrections heureuses ou fatales pour l'affranchissement de notre patrie. Ce beau rôle, qui était celui de nos pères, on nous le réserve encore; ne nous en plaignons pas. Aussitôt que l'appel de guerre aura retenti dans nos montagnes, il se répétera de proche en proche, depuis Dublin jusqu'à Galwai, depuis le cap Malin jusqu'au cap Mizen, j'en ai l'assurance positive. Croyez-vous que nous trouverons ici d'assez robustes poitrines pour le faire entendre à cette distance? — Peut-être, milord; vous avez vu aujourd'hui la puissance de votre nom et de la haine de l'Angleterre sur les paddies de nos vallées. Depuis quelques heures seulement vous êtes parmi nous et déjà le pays entier vous reconnaît pour maître. N'avez-vous pas remarqué avec quel profond respect, quel dévouement sans bornes vous accueillent ceux de ces pauvres gens à qui vous vous êtes fait connaître? En ce moment, on ne parle dans tous les cottages, à dix milles à la ronde, que du grand comte Richard O'Byrne qui va délivrer les pauvres chrétiens et chasser l'étranger hérétique...

Les hommes se concentrent entre eux et dérouillent leurs vieux fusils, cachés si longtemps dans la fougère; les femmes et les filles vous comblent de bénédictions et prient pour vous. — Vous

avez raison, William, dit Richard dont le visage s'illumina d'espérance, et j'avais bien jugé des dispositions de ces braves gens.

En vérité, ils semblaient aujourd'hui vouloir m'adorer comme un Dieu, et je ne devais pas compter sur un succès si complet, si prodigieux. Eh bien! mon vieil ami, si ceux que nous devons voir cette nuit au rathe du Lord-Abbotont la moitié de l'enthousiasme de nos amis de Glendalough, la cause de l'Irlande n'est pas désespérée, et les patriotes de tous les comtés ne regretteront pas de nous avoir laissé l'honneur de frapper les premiers l'odieuse Angleterre! Mais nous perdons un temps précieux; n'oublions pas qu'on nous attend. — En effet, milord, nous devrions être déjà en route, car la nuit est noire et les bogs sont dangereux. Mais, s'il faut l'avouer, j'attendais l'arrivée d'un des délégués du Neath qui doit nous accompagner au rendez-vous. J'ai déjà parlé de lui à Votre Honneur; c'est Tom Irwing, un de ces pauvres diables qui ont été expulsés aujourd'hui de leurs cottages par le bailli de lord Avondale.

Mac-Tool et O'Mahony, les deux autres délégués, sont déjà ici avec les représentants des populations environnantes; Tom seul se fait attendre. — Et cet homme est-il bien sûr? — Oh! pour cela, oui, milord. Hier encore je n'aurais pas osé en répondre: il avait une ferme, du bétail, un poney, et il n'eût pas voulu risquer de perdre tout cela; mais aujourd'hui il est ruiné, sans domicile, sans

ressources: il nous appartient corps et âme. Au premier mot que je lui ai dit ce matin de nos projets, il a pris feu comme un paquet d'étoupes; nous le verrons à l'œuvre. Mais il me semble impossible de l'attendre davantage; Tom sait le lieu du rendez-vous, et il ne tardera pas sans doute à nous y rejoindre. — Oui, oui, nous ne pouvons l'attendre...

Un mot encore, William, demanda Richard en baissant la voix; ma sœur Julia...

— Elle est retournée sans encombre à la messe; nul ne se doute de l'accident qui lui est arrivé, et je compte qu'elle n'en éprouvera aucune suite fâcheuse. — Merci, répliqua O'Byrne avec émotion; et maintenant, partons.

Il mit ses pistolets à sa ceinture, s'enveloppa de son manteau, et, prenant à la main la petite lampe qui éclairait la cellule, il entra dans la pièce voisine suivi de Sullivan. Sitôt qu'il parut, les délégués se levèrent respectueusement; ils étaient douze environ. Richard les examina les uns après les autres; puis, après leur avoir adressé quelques paroles encourageantes, il éteignit sa lampe, et on sortit des ruines pour gagner le lieu du rendez-vous.

La troupe se fractionna en petits groupes. Celui qui marchait en avant était composé de deux ou trois hommes à qui les chemins si périlleux des bogs étaient familiers; ils devaient servir de guides à la bande. Richard venait ensuite, entre Jack et William, qui, malgré sa cécité,

ressources: il nous appartient corps et âme. Au premier mot que je lui ai dit ce matin de nos projets, il a pris feu comme un paquet d'étoupes; nous le verrons à l'œuvre. Mais il me semble impossible de l'attendre davantage; Tom sait le lieu du rendez-vous, et il ne tardera pas sans doute à nous y rejoindre. — Oui, oui, nous ne pouvons l'attendre...

Un mot encore, William, demanda Richard en baissant la voix; ma sœur Julia...

— Elle est retournée sans encombre à la messe; nul ne se doute de l'accident qui lui est arrivé, et je compte qu'elle n'en éprouvera aucune suite fâcheuse. — Merci, répliqua O'Byrne avec émotion; et maintenant, partons.

Il mit ses pistolets à sa ceinture, s'enveloppa de son manteau, et, prenant à la main la petite lampe qui éclairait la cellule, il entra dans la pièce voisine suivi de Sullivan. Sitôt qu'il parut, les délégués se levèrent respectueusement; ils étaient douze environ. Richard les examina les uns après les autres; puis, après leur avoir adressé quelques paroles encourageantes, il éteignit sa lampe, et on sortit des ruines pour gagner le lieu du rendez-vous.

La troupe se fractionna en petits groupes. Celui qui marchait en avant était composé de deux ou trois hommes à qui les chemins si périlleux des bogs étaient familiers; ils devaient servir de guides à la bande. Richard venait ensuite, entre Jack et William, qui, malgré sa cécité,

marchait d'un pas assuré; puis venaient les conjurés de rang inférieur. Pas une parole n'était échangée entre eux, même à voix basse; ils se glissaient, semblables à des spectres dans la nuit, jetant autour d'eux des regards inquiets, comme si l'or de l'Angleterre eût pu transformer en espions les blocs de pierre qui se dressaient sur leur chemin.

L'obscurité était complète; aussi, dès les premiers pas, remarquèrent-ils une grande lumière qui s'élevait à un demi-mille environ dans la direction du hameau où le bailli avait instrumenté le matin. Cette lumière se reflétait dans le lac en traînée rougeâtre et sinistre. On se la montra en chuchotant; mais Jack, incapable d'imposer silence à sa verve railleuse, dit tout haut avec la hardiesse d'un loustic de régiment:

— A la bonne heure! voilà ce que j'appelle une attention délicate de la part de ces whigs; sachant que nous risquons de nous casser le cou dans ces damnées montagnes, ils nous fournissent des flambeaux! — Vous appelez cela un flambeau? répliqua un des assistants; dites donc que c'est un bel et bon incendie qui dévore un cottage là-bas au village de Shanakil! Que la sainte Vierge nous protège! Nous ferions peut-être bien d'aller prêter secours à ces gens en détresse. — Un incendie! s'écria William; n'a-t-il pas éclaté à l'extrémité du village, à droite du côté des toubières? — En effet, on dirait... — Et le bailli n'a-

vait-il pas laissé dans le cottage de Tom Irwing le mobilier et le bétail qu'il a saisis aujourd'hui, en annonçant que tout serait vendu à la criée demain, jour de la foire? — Oui, oui, s'écria un autre délégué, j'en suis sûr maintenant, c'est le cottage de Tom qui flambe là-bas comme un fagot de Saint-Jean!

(La suite à un prochain numéro.)

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectonneurs.

DÉPÔT DETISSUS

pour vareuse et pantalon d'uniforme

rue Saint Georges, n° 4 et 6. Roubaix

Étoffe vareuse à 4 fr. 75

Drap bleu mat. à 6 fr. 90

Drap castorine bleu 8 fr. 90

Drap castorine bleu supérieur 10 fr. 75

Drap castorine extra fin 15 fr. 49

DEMENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Espérance, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prothèse dentaire garanties en 8 jours

TOUS LES JOURS Consultations gratuites de midi à deux heures, VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.